



ETHEC
Alexandre Saby
alexandre.saby@anah.gouv.fr
01 44 77 39 10

Engager la Transition Énergétique dans l'Habitat Collectif Privé - Programme ETEHC

Programme expérimental porté par l'ANAH, financé par les CEE.

Durée du dispositif : jusqu'au 31 décembre 2021 pour déposer les demandes de subventions à l'ANAH.

L'enjeu : la rénovation énergétique des centres anciens

Le programme ETEHC est un programme expérimental qui vise la rénovation énergétique des petites copropriétés des centres anciens. L'objectif, en toile de fond, est d'encourager la rénovation énergétique dans les centres (notamment du programme « Action cœur de ville »), les quartiers anciens, et les villes de la reconstruction d'après la seconde guerre mondiale, composés en grande partie de copropriétés privées.

Un plan d'actions précis avec plusieurs volets d'intervention

Ce programme comprend trois volets d'intervention :

- des actions de sensibilisation
- des formations
- un accompagnement sur mesure, sous forme de coaching, pour les copropriétés porteuses d'un projet de rénovation énergétique.

Les acteurs « cibles » de ces interventions sont les syndics (bénévoles ou professionnels), les conseils syndicaux (ou les copropriétaires impliqués) et les professionnels de la gestion immobilière.

Les copropriétés visées par ce programme sont généralement des copropriétés éloignées de l'offre existante des aides de l'ANAH en regard de leur situation. Elles doivent être de faible performance énergétique, avec une gestion convenable mais une gouvernance peu structurée.

Ce nouveau programme s'accompagne de la mise en place d'un nouveau régime d'aides financières, afin de financer toutes ces actions dans un cadre budgétaire limité. Les actions de sensibilisation et formation sont financées à hauteur de 100 % des dépenses subventionnables, mais plafonnées respectivement à 3 000 € TTC par session d'information et à 300 € TTC par participant et par journée de formation.

Les dépenses subventionnables sont les frais d'organisation, les frais annexes et les frais de communication. L'accompagnement est quant à lui forfaitisé par étapes d'avancement du projet (4 phases subventionnées de 500 € à 5000 €).

Les seules actions obligatoires de ce dispositif sont les étapes 2 et 3 du volet « accompagnement » : réalisation puis présentation d'un diagnostic multicritère.

Ce programme sera complété par la création d'un corpus documentaire destiné à valoriser et évaluer le travail effectué dans le cadre de ce programme expérimental.